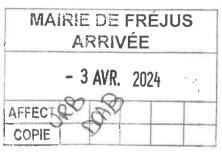


URB 4779.



Monsieur le Maire ourrier reçu le Place Formigé
CS 70108
83 608 FREJUS Cedex

Service : Foncier Aménagement Territoires

Dossier suivi par : Stéphanie Vinçon

Nos Réf :SA/FA/EL/SV/MA

Visa Direction:

Draguignan, le 26 mars 2024

Cone: N

Objet : Plan Local d'Urbanisme - Projet de modification n°2 - Avis de la Chambre Départementale d'Agriculture du Var.

Lettre R+AR

Monsieur le Maire,

n°2 du PLU de Fréjus.

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 20 mars 2024, nous avons été rendus destinataire du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune afin de recueillir l'avis de notre Compagnie Consulaire, au plus tard, le 20 avril 2024.

La présente modification a pour objets de :

- modifier plusieurs points du règlement écrit, certaines orientations d'aménagement sectorielles, quelques plans de gabarits, ainsi que le règlement graphique et les emplacements réservés.

Ce dossier, dans l'état où il nous a été transmis, n'appelle de notre part aucune observation particulière.

La Chambre d'Agriculture émet donc un avis favorable sur la modification

Siège

26, boulevard Jean Jaurès CS 40203 83006 Draguignan Cedex

Antenne de Vidauban 70, avenue du président Wilson 83550 Vidauban

> Antenne de Hyères 727, avenue Alfred Décugis 83400 Hyères

04 94 50 54 50 contact@var.chambagri.fr

> République Française Etablissement public Loi du 31/01/1924



Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Sylvain AUDEMARD,

Président

de la Chambre d'Agriculture du Var

Jean Jaurès CS 40203 DRAGUIGNAN cedex

(83006)